



J'ay fait aussy quelque sejour a Cette, et j'ay remarqué que le dessein  
de ce port, est fait avec toutes les precautions imaginables, mais l'execution  
n'en est pas de mesmes, de le travail s'y fait si lentement, que si l'on ne  
change de façon, qu'avant années n'en verraion pas la fin, Neantmoins  
Monsieur de Neuvail <sup>Estoit</sup> ~~Estoit~~ <sup>commencé</sup> comme j'ay dit, Il y va en quelque  
maniere de la gloire du Roy de la France, et de la communication <sup>de la mer</sup> de la France  
sur plusieurs de beaucoup de ports, Ce qui doit se faire avec célérité et sans  
peudre temps, Les naufragés arrivés ces dernières fois de la mer, de douze  
ou quatorze barques sur nos costes a fait de refuge, méritent de vous  
gracie aussy,

J'ay par ailleurs vu visiter le Canal de Saumur, qui sert pour fournir des  
fils de soie de Lyonois, et partie de celle de cette province, et qui fut  
d'abord pour le port de divers manufactures de cette province a <sup>deux</sup> ~~deux~~ <sup>deux</sup> ~~deux~~  
Gon sur cette dite province, au my de deux autre canal appelle de bougron,  
qui communique par la robine de la cadelle de Rignemoult dans l'Orang de  
Maugis, et y suit dans l'Orang de Tau, port de Cette, et Marcellan  
ou le canal de communication des mers se degorgent, Et j'ay vu  
Monsieur de Neuvail que ledit Canal de Saumur est ensablé, et par consequent  
interdit aux navires <sup>autres navires</sup> dire file, Ce qui est d'un notable prejudice, et auquel  
il est bien nécessaire d'aporter un prompt remède, mais on s'en est toujours  
aux peu de débilité. s'y l'on agit en cette rencontre comme l'on a fait  
depuis quarante ans. Que le Roy y a fait travailler par un grand nombre  
d'ouvriers, et de telle maniere, que si l'on assuroit tout le temps  
que sa majesté a fait Elle se trouveront rendus a plus de cinquante mil  
jeux, Et neantmoins, le Canal, est a present plus comblé de sables qu'il n'a  
jamais esté, s'y bien Monsieur de Neuvail, qu'il est de nécessité absolue de trouver  
un fonds assez considerable tant pour le mettre en état parfait pour une  
bonne fois, que pour subsister a perpetuité aux reparations annuelles  
C'est une regle générale Monsieur de Neuvail, que les ports, Les Canaux,  
les ports, Et généralement tous travaux de mer, doivent avoir des fonds  
pour des reparations annuelles, autrement le Roy les deperdra, et l'on

rendra toutes les choses de la nature de celles dont il s'agit  
de son fond en son entier pour en réparer la, qui demeurera  
affranchie pour toujours à perpétuel, & sera assurément de cette manière, qui  
en favorise, & toutes les choses de la nature de celles dont il s'agit  
s'y trouvent, & qu'elles soient permanentes, & qu'elles passent à la  
postérité.

Voilà Monsieur. Un coup de pinceau à V. pour les dépenses mentionnées  
à des sommes immenses, & voici après tout. Ce à quoi je suis qu'elles  
peuvent servir.

La construction d'un canal de quatre vingt cinq mil  
toises de long. Chaque de quatre en six quatorze de cube  
à cause de la différence du terrain & par ainsi. Chaque  
des trois couverts à raison de 3# le cube, coûtera 4#  
de sorte que les quatre vingt cinq mil toises mentionnées  
seront de quatre millions cinq cent septante mille livres 3 570 000 #

Pour entretenir le canal à jamais. Il y faudra environ de  
travail annuel, qui a raison de 15000 # par an. Montant la  
somme de quatre cent cinquante mille livres 450 000 #

A quoi j'adjoute pour divers travaux qu'on est obligé  
de faire deux cent mille francs dans la suite de suite, en

Plusieurs grands travaux qui se feront tout long de la  
route, & pour travailler les Rivières de la Haute  
La somme de trois cent mille livres 300 000 #

Et pour les travaux particuliers 100 000 #

Revenant le total de la somme du canal à la  
Somme de quatre millions quatre cent vingt mille livres  
4 420 000 #

Voilà pour la somme du canal, & pour le genre de  
de l'eau

Sur quel on s'achète, & je ne s'achète, & ne s'achète  
que le peu qu'il en faut en tout, & ne s'achète pas



une telle perfection qu'il ne coûte moines quinze cens  
mil livres tant pour la jettee commisee, que pour le  
canal qui doit de la communication de l'otang a la mer.  
Lix deux Jothm, qui doivent se faire auant d'aller dans les Indes  
Et le bastiment de tre friches que je voy de voir de construction  
pour la deffense ouz pour le port de la Baye 15000000

Et quand aux reparations du canal de feuilland je l'ice  
reale a la somme de cinquante mil livres Et je voy qu'il  
y faut encore autres cinquante mil pour les laisses en  
fonds sur la province a fin d'aider mil deux de ce qui  
pour subsister aux reparations de ce canal. Dans le fait  
moyennant la quelle somme solvable se jargne le port de  
10000000

Et ont tous ces deniers devalis. En deffiance des lettres  
et la batte de ce port de la Baye de Toulouse jusqu'à  
Nauvillay a la somme de six cens mil livres  
6000000

De plus que de l'ice de ce port de la Baye de  
Nauvillay a la somme de six cens mil livres  
vingt mil livres 6200000

Est en vray bien de laquer Monsieur Mais aussi C'est  
vous des ouvrages les plus importants qui soient jamais est fait  
Voilà pourquoy je m'applique de tout ma force pour trouver des moyens  
qui donneront a pres pour supporter ces grandes depenses et des gens  
qui travaillent se jargne des affaires qui donneront fruit et production  
En bonne Monsieur Mais j'ice ne vult pas peche les affaires  
que se le grepent. a la moitié de ce que je voy qu'il les valent, ainsi  
quand je voyr aura plus d'ice avoir fait donner l'ice de la Baye, or qu'il  
soient veriffies Il faudra sans milleur avis mettre pour vous  
ce sont d'affaires en recouvenant de clie amaitte, avec lequel  
Il sera plus facile de les bailler a forfait le quand aux difficultes







soyez d'affaires vous en voudrés f' le tout ou partie, Au premier avis  
que j'ay enuoyé de votre part, je partiray sur l'heure pour me rendre  
personnellement au près de vous, Ma pensée estant comme je vous l'ay  
dixé de dessus, qu'il seroit bon d'auiou luy editer et de les f' chroquiser  
aux compagnies souueraines, après que les Etats qui sont icy assemblez  
seront finis, En sorte que ceux de Namur prochains nostres soient  
glorieux, de pou estre obligés pour en obtenir la suppression, de  
donner ce que est fait d'affaires, plusieurs qu'on diroit, Le projet de  
souuagire l'Etat bellemont s'entend que tout le monde est fort bien  
guberné qu'on ne peut par s'y dispenser, L'Etat s'entend mandant  
comme elles sont) inmancheables, aises, et de grand auantage  
Je n'ay rien plus arrou dire Monsieur par cette fois icy, Mais  
je vous supplie bien humblement de me vouloir toujours proteger quand  
il s'ira iuste, et d'estre guberné qu'il tout cez mis iustices  
nostres point de que j'ay seulement pour lui la gloire du Roy  
L'auant de ses suzer, et de vous f' comme que il est veuz  
que je suis avec beaucoup de respect de soumission

A Montpellier, ce xiiii janvier 1668

Monseigneur,

Je suis arrivé en ce pays icy depuis le temps que je me donnays l'honneur de vous l'écrire, c'est à dire depuis cinq semaines, que j'ay employé en trois choses différentes. Scavoir la première de ces choses pour connoitre les travaux de mécanique commencé et à commencer qui doivent se faire en cette province pour la gloire du Roy et l'avantage de ses peuples. La seconde pour chercher des moyens propres à faire le fonds nécessaire pour subvenir à la dépense desdits travaux et la troisième pour disposer les esprits à ne pas faire d'opposition et pour trouver des gens capables et de force à s'en charger. Je l'ay fait Monseigneur avec aplication et pour vous dire mes remarques, je va commencer per mon entreprise et finir par le reste. Je vous ay souvent escrit qu'au lieu de huit ans, je prétendois de finir mon entreprise dans quatre, pourvu que ce fut la volonté du Roy et la vostre, et que ce quy m'a été promis me fut tenu. Je le feray à cette condition dans ce temps la, Monseigneur sans y manquer et vous devés regarder cette affaire comme faite. Mais il faut songer que d'achever mon entreprise sans sa suite ce seroit un achèvement imparfait et que pour rendre ce travail utile il ne faut pas seulement le continuer depuis Trèbes à la nouvelle mais encore jusques à Marseillan dans l'estang de Tau, et par conséquent au port de Cette. Cela se peu et je le puis dire sans me tromper pour l'avoir fort exactement vérifié.

J'ay fait aussy pareille vérification du grau de la rivière d'Hérault près de la ville d'Agde quy se peut rendre à peu de frais extrêmement bon. Aussy c'est pour cet effet que l'on y travaille avec deux pontons. En sorte que sy durant le beau temps prochain l'on agit de mesmes il est à croire que ce grau sera mis dans l'année courante en un estat de perfection, auquel moyennant un petit travail de toutes les années l'on le pourra finir facilement. Et c'est pour cet accomodement et pour cet entretien que je croy que les Diocèzes de Narbonne, de Béziers, d'Agde et de Montpellier doivent supporter les dépenses comme les plus intéressés en ce fait la.

J'ay fait aussy quelque séjour à Cette, et j'ay remarqué que le dessein de ce port est fait avec toutes les précautions imaginables, mais l'exécution n'en est pas de mesmes. Et le travail s'y fait si lentement que si l'on ne change de fasson, quarente années n'en veroient pas la fin. Néanmoins Monseigneur ce travail estant commencé comme il est, il y va en quelque manière de la gloire du Roy de l'achever, et de la commisération de sa majesté de sauver son peuple de beaucoup de pertes, ce qui doit ce faire avec célérité et sans perdre temps. Les naufrages arrivés ces dernières festes de la Noël, de douze ou quatorze barques sur nos costes à faute de reffuge m'obligent de vous parler ainsy.

J'ay pareillement esté visiter le canal de silveréal quy sert pour fournir des sels la ferme de Lyonnois et partie de celle de cette province, et quy sert encores pour le port de diverses marchandises de cette province à Lyon et dudit Lyon en cette dite province, au moyen d'un autre canal appellé du Bourgidou quy communique par la robine et la radelle d'Aigues morte dans l'estang de Mauguio et en suite dans l'estang de Tau, port de Cette et Marseillan ou le canal de communication des mers se dégorgera. Et j'ay trouvé Monseigneur que ledit canal de Silveréal est ensablé, et par consequend inutile aux tirades des sels et autres négosses. Ce qui est d'un notable préjudice et auquel il est bien nécessaire d'aporter un prompt remède. Mais ce seroit toujours avec peu d'utilité sy l'on agissoit en cette rencontre comme l'on a fait depuis quarente ans. Que le Roy y a fait peu ou prou travailler annuellement, et de telle manière que sy l'on assembloit toutes les dépenses que sa Majesté y a faites elles se trouveraient revenir à plus de cinquante mil escus. Et néanmoins ce canal est à présent plus comblé de sables qu'il n'a jamais esté, sy bien Monseigneur qu'il est de nécessité absolue de trouver un fond assez considérable tant pour le mettre en estat parfait pour une bonne fois que pour subvenir à perpétuité aux réparations annuelles. Car c'est une règle generale Monseigneur, que les graus, les canaux, les ports et généralement tous travaux d'eau doivent avoir des fonds pour des réparations annuelles, autrement le temps les dégrade et les rend inutilles. Aussy c'est pour en juger Monseigneur qu'il a esté laissé des fonds en mon entreprise pour ces réparations la quy demeurent affectés et ypotéqués à perpétuité. Et c'est assurément de cette manière qu'yl en faut faire en toutes les choses de la nature de celles dont il s'agit sy l'on prétend qu'elles soient permanantes et qu'elles passent à la postérité.

Voyla Monseigneur beaucoup de travaux à faire dont les dépenses monteront à des sommes immenses . Et voicy à peu près ce à quoi je croy qu'elles pourraient revenir

La continuation du canal est de quatre vingt cinq mil toises courantes chacune desquelles en fera quatorze de cube à cause de la disposition du terrain. Et par ainsy chacune des dites toises courantes à raison de 3 livres la cube coustera 42 livres. De sorte que les quatre vingt cinq mil toises monteront trois millions cinq cens septante mil livres – 3570000 £ -



Pour mettre ledit canal à niveau il y faudra environ de trente écluses quy à raison de 15000 livres pièce monteront la somme de quatre cens cinquante mil livres – 450000 £ -

A quoy j'adjoust pour diverses chaussées qu'on est obligé de faire en deux endroits traversant la rivière d'Aude, en plusieurs grands ruisseaux qui se rencontrent long de la route, et pour traverser les rivières d'Orb et d'Hérault la somme de trois cens mil livres – 300000 £ -

Et pour les travaux imprévus – 100000 £ -

Revenant le total de l'achèvement du canal à la somme de quatre millions quatre cens vingt mil livres - 4420000 £ -

Voyla pour l'achèvement du canal et voyci pour le port de Cette.

Quoy que l'on sache dire, je ne saurois estre persuadé que ce port puisse estre mis en toute manière dans sa dernière perfection qu'yl ne couste encores quinze cent mil livres tant pour la jettée commencée que pour le canal qui doit faire la communication de l'estang à la mer.

Les deux jettées qui doivent faire son avancement dans la dite mer et le bastiment d'une forteresse que je croy devoir estre construite pour la défence dudit port et portant en lesdit – 1500000 £ -

Et quand aux réparations du canal de Silveréal je les évalue à la somme de cinquante mil livres. Et je croy qu'yl en faut encores autres cinquante mil pour les laisser en fonds sur la province afin d'avoir mil escus de revenu pour subvenir aux réparations annuelles dont il faut moyennant cela qu'un homme solvable se charge et par cecy – 100000 £ -

En outre tout ci dessus j'évalue l'indemnité des terres et la batisse des ponts depuis Toulouse jusques à Marseillan à la somme de six cens mille livres – 600000 £ -

De sorte que toutes les dépenses susdites se trouvent revenir à la somme de six millions six cens vingt mil livres – 6620000 £ -

C'est en vérité bien de l'argent Monseigneur, mais aussy c'est icy pour des ouvrages les plus importants quy soient jamais été faits. Voyla pourquoy je m'applique de toute ma force pour trouver des moyens quy donnent assés pour supporter ces grandes dépenses, et des gens quy veuillent se charger des affaires quy doivent faire cette production.

J'en trouve Monseigneur, mais ils ne veulent pas porter les affaires que je leur présente à la moitié de ce que je croy qu'elles valent. Ainsy quand il vous aura plu d'en avoir fait donner les Edits et qu'ils seront vériffiés il faudra sauf meilleur advis mettre pour un temps ces sortes d'affaires en recouvrement de *clere à maître*, après lesquels il sera plus facile de les bailler à forfait. Et quand aux difficultés que les Estats de cette province y pourraient faire, je juge par les intentions des personnes les plus puissantes en cette assemblée quy sont instruits de mes desseins que ces difficultés ne seroient de nul effet pourveu qu'entre les Estats présents et les prochains les Edits des dites affaires soient faits et vériffiés. Ce quy ne sera pas difficile. Et voyci à peu près Monseigneur où je croy que ces fonds se peuvent trouver.

Outre les douze cens mil livres que je dois prendre pour mes travaux, des huit cens mil escus donnés par la province, il en restera encore pareille somme de -----1200000 £ -

L'affaire des teintures des estoffes de laine dans le ressort du parlement de Toulouse autrefois fait pour deux cens mil livres peut estre facilement renouvelée en ce temps icy, et je croy que ces offices « *aux droits portés par ledit ....* » peuvent être vendus payables en huit payement esgaux en huit ans la somme de - 1400000 £ -

Il y a une autre affaire sur les cabaretiens qui pourra bien produire à ce que je pense payable dans le mesme temps un million de livres ----- 1000000 £ -

Il y a encore une autre pour des offices de receveurs en province, de laquelle de gens de cette province la ce veulent charger, et qu'ils croient de facile réussite souz pretexte des ouvrages susdits, attendu qu'ils apporteront aparemment de grands avantages à la province, de laquelle je croy qu'ils donneront payables aux termes susdits la somme de un million – 1000000 £ -

Il y a encore une autre affaire sur le sujet de quelques petits droits quy s'exercent ou pour mieux dire quy se volent souz de faux pretextes et par des gens sans titre sur les dits canaux de Sauverial, Bourgidou et sur la vente des sels de cette province (et de ce dernier touchant les sels l'on vous fera veoir les estats) Et l'on officiera de cette affaire payable de mesme la somme de – 600000 £ -

Auxquelles affaires faut adjouster que le Roy peut ériger en seigneurie ledit Canal depuis Trebes à l'estang de Tau comme il a fait celuy depuis Toulouse jusques audit Trèbes avec les mesmes atributs et avantages. De sorte que outre que l'acquereur moyennant ladite seigneurie demeurera chargé à perpétuité de l'entretien dudit canal, il faudra qu'yl paye encore pour le droit d'entrée la somme de deux cens mil livres – 200000 £ - Toutes lesquelles sommes reviennent à celle de six millions quatre cens mil livres – 6400000 £ -

Différents de la première de la somme de – 220000 £ -

Pour laquelle l'on présentera encore d'autres affaires quy la produiront et beaucoup au dela, pour suplée au deffaut du produit des susdits en cas dans le recouvrement. Il ne se trouveroit pas qu'elles valussent ce que je les estime cy dessus. Et par ainsy voilà Monseigneur des fonds pour subvenir aux frais desdits ouvrages, quy devraient estre mis en leur dernière perfection pour le plus tard dans les huit ans susdits. C'est Monseigneur ce que j'avois à vous faire savoir et à vous proposer. Mais afin que vous en connoissiez mieux le déttail, tous édits, mémoires et papiers à ce sujet vous seront présentés quand il vous plaira par le sieur Cambaceres quy aura l'honneur de vous en parler et de vous en dire le fort et le faible. Que si de toutes ces sortes d'affaires vous en voulés faire le tout ou partie, au premier avis que j'en recevray de vostre part, je partiray sur l'heure pour me rendre incessamment auprès de vous. Ma pensée estant comme je vous l'ay dit cy dessus qu'il seroit bon d'avoir les Edits et de les faire enregistrer aux compagnies souveraines après que les Estats quy sont icy assemblés seroient finis. En sorte que ceux de l'année prochaine n'oseroient s'en plaindre, de peur d'estre obligés pour en obtenir la supression de donner ce que ces sortes d'affaires peuvent produire. Le pretexte desdits ouvrages estant tellement impérieux que tout le monde est forcément persuadé qu'on ne peut pas s'en dispenser, les dites choses estant maintenant comme elles sont, immancables, aisées et de grand avantage je n'ay rien plus à vous dire Monseigneur pour cette fois cy. Mais je vous supplie bien humblement de me vouloir toujours protéger quand il sera juste et d'estre persuadé qu'en tout cecy mes intherest n'entrent point ; Et que j'ay seulement pour but la gloire du Roy l'avantage de ses sujets et de vous faire connoitre qu'yl est vray que je suis avec beaucoup de respect et de soumission.